

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03749

Numéro SIREN : 814 598 587

Nom ou dénomination : AB COUS

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005514

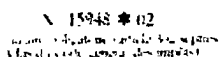
2019

G. G. G.
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

AB COUS
Liasse fiscale 2019

Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019

Version de travail éditée le 17/06/2020



BILAN SIMPLIFIÉ

DEPT OF JUSTICE
 DGFP N° 2033 A-SD 2020

Do 01.01.19 an 31.12.19

Designation de l'entreprise : AB COUS - SIREN : 814598587						N° : ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois :		[12]	Durée de l'exercice précédent :		[12]		
			Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018		
ACTIF			Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net 3	Net 4	
IMMOBILISATIONS	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016			
	Immobilisations corporelles*		020	040			
	Immobilisations financières* (1)		040	042	4 750	4 750	
	Total I (5)		044	048	4 750	4 750	
CAPITAUX	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052			
	Marchandises*		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (5)	068 072	070 074			
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086		53	
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	098		53	
	Total général (I + II)		110	112	4 750	4 803	
PASSIF			Exercice N NET 5		Exercice N-1 NET 6		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		100	100	
	Fonds de réévaluation		124				
	Reserve légale		126				
	Reserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau		134	-14 265	-13 503		
	Résultat de l'exercice		136	-3 838	-763		
	Provisions réglementées		140				
Total I		142	-18 003	-14 166			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES	Emprunts et dettes assimilées		156	72			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 113		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N inclus)		169	22 681	16 856		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	22 753	18 969			
Total général (I + II + III)		(180)	4 750	4 803			
REVENUS	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(1)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Ces crédits de mise en œuvre sont indiqués dans la notice n° 2034-NVI

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise: AB COUS - STREN : 814598587		Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 31/12/2018	
A — RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	210	33 078	32 751	
	Production vendue { biens, services }	215			
		218			
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222			
	Production immobilisée	224			
	Subventions d'exploitation reçues	226			
	Autres produits	250	916		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	33 994	32 751	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	234	14 569	15 434	
	Variation de stock (marchandises)	236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	238	167		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	240			
	Autres charges externes (dont crédit bail : — mobilier : — immatériel :)	242	22 273	17 488	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	244	823	592	
	Rémunérations du personnel	250			
	Charges sociales (cf. annexe 800)	252			
	Dotations aux amortissements	254			
	Dotations aux provisions	256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			
		260			
Total des charges d'exploitation (II)		264	37 832	33 514	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)		270	-3 838	-763	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280			
	Produits exceptionnels (IV)	290			
	Charges financières (V)	291			
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissement des immobilisations financières, dont amortissement des immobilisations financières, dont amortissement des immobilisations financières)	300			
	Impôts sur les bénéfices (VII)	306			
2 — BÉNÉFICE OU PÉRIE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	-3 838	-763	
Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2		312		3 838	

B — RÉSULTAT FISCAL

Intégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2/834 not.)		324				
	Divers* d'au moins excédentaires des épaves classées	24*		écarts de valeurs liquidatives sur OI/CA/M*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de la cession d'option de réintégration (239 art. 17)		239		239	251	
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		998				
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		999				
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					997	
	Impenses fiscales (art. 38)	988		Zones franches urbaines (art. 38)	987		
	Impenses fiscales (art. 38)	989		Zones franches de la déduction (art. 38)	986		
	Impenses fiscales (art. 38)	990		Zones franches de la déduction (art. 38)	985		
	Impenses fiscales (art. 38)	991		Zones franches de la déduction (art. 38)	984		
	Impenses fiscales (art. 38)	992		Zones franches de la déduction (art. 38)	983		
	Impenses fiscales (art. 38)	993		Zones franches de la déduction (art. 38)	982		
	Impenses fiscales (art. 38)	994		Zones franches de la déduction (art. 38)	981		
	Impenses fiscales (art. 38)	995		Zones franches de la déduction (art. 38)	980		
	Impenses fiscales (art. 38)	996		Zones franches de la déduction (art. 38)	979		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	
Déficit col. 2					353		3 838
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables *					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	
					Déficit col. 2	372	3 838

* Les déductions sont à reporter sur la notice 2/834 not.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

1		2										3	
1		Designation de l'entreprise : AB COUS - SIREN : 814598587										Néant ☒	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Des valeurs ajoutées	
		AUTRE IMMOBILISABLE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Somme d'exercices antérieurs		Terrains		000		000		000		000			
		Autres		000		000		000		000			
		Bâtiments		000		000		000		000			
		Constructions		000		000		000		000			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		000		000		000		000			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		000		000		000		000			
		Matériel de transport		000		000		000		000			
		Autres immobilisations corporelles		000		000		000		000			
		Immobilisations financières		000		000		000		000			
		TOTAL		000		000		000		000		000	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Somme d'exercices antérieurs		Terrains		000		000		000		000			
		Bâtiments		000		000		000		000			
		Constructions		000		000		000		000			
		Installations techniques matériel et outillage industriels		000		000		000		000			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		000		000		000		000			
		Matériel de transport		000		000		000		000			
		Autres immobilisations corporelles		000		000		000		000			
TOTAL		000		000		000		000		000			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		0,00%, 10% et 0% pour les entreprises à l'IS. 0% pour les entreprises à l'IR.									
		Nature des immobilisations cédées vivres de poste à poste, mises hors service ou remises en service dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.											
		1		2									
		2		3									
		3		4									
		4		5									
		5		6									
		6		7									
		7		8									
		8		9									
		9		10									
		10											
		11											
		12											
		13											
		14											
		15											
		16											
		17											
		18											
		19											
		20											
		21											
		22											
		23											
		24											
		25											
		26											
		27											
		28											
		29											
		30											
		31											
		32											
		33											
		34											
		35											
		36											
		37											
		38											
		39											
		40											
		41											
		42											
		43											
		44											
		45											
		46											
		47											
		48											
		49											
		50											
		51											
		52											
		53											
		54											
		55											
		56											
		57											
		58											
		59											
		60											
		61											
		62											
		63											
		64											
		65											
		66											
		67											
		68											
		69											
		70											
		71											
		72											
		73											
		74											
		75											
		76											
		77											
		78											
		79											
		80											
		81											
		82											
		83											
		84											
		85											
		86											
		87											
		88											
		89											
		90											
		91											
		92											
		93											
		94											
		95											
		96											
		97											
		98											
		99											
		100											
		101											
		102											
		103											
		104											
		105											
		106											
		107											
		108											
		109											
		110											
		111											
		112											
		113											
		114											
		115											
		116											
		117											
		118											
		119											
		120											
		121											
		122											
		123											
		124											
		125											
		126											
		127											
		128											
		129											
		130											
		131											
		132											
		133											
		134											
		135											
		136											
		137											
		138											
		139											
		140											
		141											
		142											
		143											
		144											
		145											
		146											
		147											
		148											
		149											
		150											
		151											
		152											
		153											
		154											
		155											
		156											
		157											
		158											
		159											
		160											
		161											
		162											
		163											
		164											
		165											
		166											
		167											
		168											
		169											
		170											
		171											
		172											
		173											
		174											
		175											
		176											
		177											
		178											
		179											
		180											
		181											
		182											
		183											
		184											
		185											
		186											
		187											
		188											
		189											
		190											
		191											
		192											
		193											
		194											
		195											
		196											
		197											
		198											
		199											
		200											
		201											
		202											
		203											
		204											
		205											
		206											
		207											
		208											
		209											
		210											
		211											
		212											
		213											
		214											
		215											
		216											
		217											
		218											
		219											
		220											
		221											
		222											
		223											
		224											
		225											
		226											
		227											
		228											
		229											
		230											
		231											
		232											
		233											
		234											
		235											
		236											
		237											
		238											
		239											
		240											
		241											
		242											
		243											
		244											
		245											
		246											
		247											
		248											
		249											
		250											
		251											
		252											
		253											
		254											
		255											
		256											
		257											
		258											
		259											
		260											
		261											
		262											
		263											
		264											
		265											
		266											
		267											
		268											
		269											
		270											
		271											
		272											
		273											
		274											
		275											
		276											
		277											
		278		</									

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Designation de l'entreprise : AB_COUS - SIREN : 814598587					N°ant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	605	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	611	610	
Provisions pour risques et charges		620	622	621	620	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	650	652	651	650	
	Sur stocks et en cours	640	642	641	640	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	651	650	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	661	660	
TOTAL		680	682	681	680	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises				
Immobilisations incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2			
Constructions	720	725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4			
Inst. générales, agencements amén. int.	740	745	5			
Matériel de transport	750	755	6			
Autres immobilisations corporelles	760	765	7			
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du Tableau n° 2033-D-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	14 290	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984	14 290				
Déficits de l'exercice	860	3 838				
Total des déficits restant à reporter	870	18 128				
VI DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		581	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		589	
N° du centre de gestion agréé					584	
Montant de la TVA collectée					570	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					578	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					580	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise domaniale					598	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					597	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AB COUS - SIREN : 814598587

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	33 077
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	108	33 077

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	916
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	916

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	14 736
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	11 773
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	26 509

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 7 484

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117 7 484

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024		160
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Scalot ☐DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB COUS - SIREN : 814598587

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAME Nom complet NEDJMA
 Nom marital BAUMGARTH % de détention 50 Nb de parts ou actions 5
 Naissance : Date 28/03/1975 N° Département 08 Commune CHARLEVILLE MEZIERES Pays
 Adresse : 11-13 RUE DE L'INDUSTRIE
31320 CASTANET TOLOSAN

Titre (2) MONSIEUR Nom complet BAUMGARTH ALEXANDRE
 Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 5
 Naissance : Date 27/12/1978 N° Département 73 Commune CHAMBERY Pays
 Adresse : 11-13 RUE DE L'INDUSTRIE
31320 CASTANET TOLOSAN

Si le nombre de personnes associées excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau.
 En haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés en bas à droite de cette même case.
 Exemple : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.
 Les noms doivent être écrits en lettres majuscules dans la notation : 2023-01

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Ne pas ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AB COUS - SIREN : 814598587

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE		005
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		

* Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, joindre un ou plus de tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux joints en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : AB COUS		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 814598587	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte ¹Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail ²Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ³**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.² A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

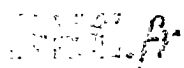
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

 2020

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : AB COUS

SIREN : 814598587

Attestation produite le 10/06/2020

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SAS AB COUS
Au capital de 100 €
1 Av de Toulouse
31750 Escalquens
SIREN 814 598 587

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2020

L'an deux mille dix vingt et le 28 juin à 19 heures, les associés de la SAS AB COUS se sont réunis au siège de la société sur convocation de la gérance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour rappelé ci-dessous.

Etaient présents :

Monsieur BAUMGARTH Alexandre, associé, détenteur de 5 actions sur 10
Madame BAUMGARTH Tamazoust, présidente associée détentrice de 5 parts sur 10

Le total des parts présentes étant de 10 et composant la totalité des actions du capital, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La réunion est présidée par Mme BAUMGARTH Tamazoust, Présidente en exercice
La Présidente rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR.

- Discussion sur le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes et quitus au Gérant
- Affectation du résultat
- Questions diverses

La Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion
- Le texte des résolutions proposées

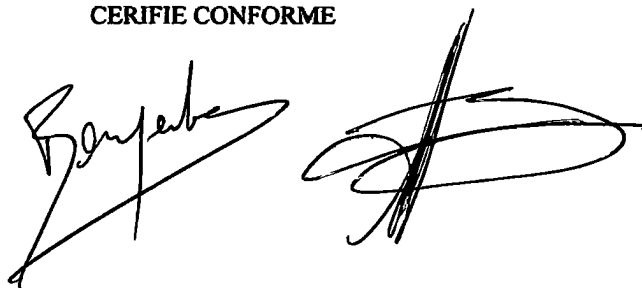
La Présidente précise en outre que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège de la société dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite faite du rapport de gestion.
Enfin la présidente déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

CERIFIE CONFORME



PREMIERE RESOLUTION.

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 3 838 €

L'assemblée approuve en outre les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat à la Présidente pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

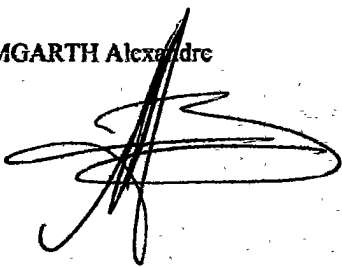
La collectivité des associés décide d'affecter le résultat (perte de 3 838 €) dans sa totalité au compte « report à nouveau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

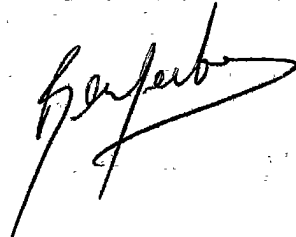
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents ou représentés après lecture.

CERTIFIE CONFORME

BAUMGARTH Alexandre

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'A' and 'B'.

BAUMGARTH Tamazoust

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BaumgARTH' with a stylized flourish.